

Le 31 mars 2011

Lettre ouverte à Stephen Harper (Parti Conservateur), Michael Ignatieff (Parti Libéral), Jack Layton (NPD), Gilles Duceppe (Bloc Québécois) et Elizabeth May (Parti Vert)



Il y a trois ans, le gouvernement du Canada a offert ses excuses pour les torts causés aux Peuples autochtones à l'époque des pensionnats indiens. Ces excuses étaient significatives pour plusieurs et signalaient une nouvelle relation équitable entre le gouvernement canadien et les enfants des Premières Nations. Je crois que la réconciliation n'est pas de se dire désolé deux fois. Sur cette mesure, le Canada essuie un échec. Comparativement à ceux dont jouissent les autres enfants, il offre consciemment aux enfants des Premières Nations de moindres prestations en termes de services tels que les services de protection de l'enfance, d'éducation et de santé. Ces désavantages sont aggravés par la pauvreté issue des restrictions en matière de développement économique incluses à la Loi sur les Indiens, aux mauvaises conditions des logements sur réserve, au manque d'eau potable, de services sanitaires et d'aliments abordables qui soient bon pour la santé dans certaines communautés. Cela crée les conditions parfaites pour désavantager les enfants et les jeunes des Premières Nations vivant sur réserve. Si vous croyez qu'il est acceptable pour le gouvernement du Canada de dire « non » aux enfants des Premières Nations ou « attendez, vous avez moins ou vous devez attendre parce que vous êtes des Premières Nations » lorsque vient le temps des prestations de services gouvernementaux, vous ne trouverez sur votre chemin que des obstacles pour aborder ces problèmes qui ont pourtant des solutions. Si vous croyez qu'il n'y a pas d'excuses pour que les enfants des Premières Nations se voient offrir moins de services gouvernementaux, vous verrez donc qu'il n'y a d'autre choix que d'aborder immédiatement cette tragédie historique, qui peut être prévenue, qui dure depuis trop longtemps et qui affecte des milliers d'enfants, de jeunes et de familles des Premières Nations.

Les enfants des Premières Nations obtiennent en moyenne de 2000\$ à 3000\$ de moins par étudiant par année pour leur éducation et plusieurs vont dans des écoles mal famées ou sont envoyés dès leur plus jeune âge dans une école lointaine parce qu'il n'y a pas d'écoles dans leurs communautés. Sans surprise, très peu d'enfants des Premières Nations graduent de l'école secondaire. Il est effectivement difficile d'apprendre dans des écoles surpeuplées ou dans des écoles situées dans des sites contaminés, infestés de moisissures, de mulots ou de serpents. Même si un élève des Premières Nations a suffisamment de chance pour étudier dans une école en bonne condition, le manque d'enseignants, de matériel d'apprentissage et d'équipements causé par le sous-financement de l'éducation sur réserve limite leur potentiel académique et leur réussite. Shannen Koostachin de la Première Nation

d'Attawapiskat, fondatrice du Rêve de Shannen (www.shannensdream.ca) s'est battue toute sa vie pour avoir des écoles sécuritaires et "confortables", ainsi qu'une éducation équitable sur réserve, avant de mourir dans un accident de voiture à l'âge de 15 ans alors qu'elle fréquentait une école située à des centaines de kilomètres loin de sa famille aimante. Elle voulait devenir avocate pour s'assurer que tous les enfants au Canada reçoivent une éducation appropriée – « L'école est un moment de rêves » et « chaque enfant le mérite », disait-elle. Des milliers d'enfants des Premières Nations grandissent en étant privés d'écoles appropriées et de financement équitable pour leur éducation. Le gouvernement dit qu'il ne peut pas se permettre de payer pour l'équité.

Jordan River Anderson de la Nation Cri de Norway House, fondateur du Principe de Jordan (www.jordansprincipe.ca) est décédé après avoir attendu deux ans pendant lesquelles le gouvernement du Canada et du Manitoba discutaient pour savoir qui devrait payer pour ses soins à domicile. Si Jordan n'avait pas été Autochtone, il aurait retourné chez lui lorsque les médecins lui auraient donné le feu vert mais parce que le Canada et les provinces tentent d'éviter d'assumer les frais pour les enfants des Premières Nations, Jordan a poireauté à l'hôpital avant de mourir à l'âge de 5 ans. Le Parlement a adopté le Principe de Jordan en 2007, qui stipule qu'aucun enfant ne devrait être privé d'un service gouvernemental disponible à tous les autres enfants en raison de chicanes de paiement entre les gouvernements fédéral et des provinces/territoires. Tristement, le gouvernement fédéral a tenté de réduire la portée du Principe de Jordan, il voulait simplement l'appliquer aux enfants qui présentent des besoins médicaux complexes nécessitant plusieurs fournisseurs de services. Le Canada a réduit l'héritage de Jordan sans consultation des membres de sa famille et de sa communauté et ce faisant, il a également refusé à des centaines d'enfants des Premières Nations un traitement équitable. Le Canada continue de leur dire « nous devons examiner ce que le gouvernement devrait payer avant de vous donner ce service parce que vous êtes des Premières Nations ».

De nombreux rapports et documents gouvernementaux indiquent que les enfants des Premières Nations obtiennent moins de financement pour la prestation de services de protection de l'enfance sur réserve et qu'il existe des problèmes importants dans la façon dont le gouvernement structure le financement qu'il offre en ce moment. En somme, il y a aujourd'hui plus d'enfants des Premières Nations faisant l'objet de mesures en protection de l'enfance qu'il n'y avait d'enfants dans les pensionnats indiens au moment le plus culminant de cette époque et ce, multiplié par trois. Ces enfants sont retirés de leurs foyers en premier lieu parce que les familles se voient refuser des nécessités vitales (logement sécuritaire, eau et aliments appropriés, électricité et aqueduc) et il existe un manque sévère de programmes culturellement adaptés pour lutter contre la dépendance aux substances et pour guérir des impacts multi-générationnels des pensionnats indiens. Même les propres documents internes du gouvernement du Canada font le lien de cause à effet entre le sous-financement des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et le nombre croissant d'enfant placés. Ces mêmes documents indiquent que le défaut de fournir des niveaux de soutien équitables peut mener à des plaintes au civil contre le gouvernement du Canada lorsque l'enfant aura grandi. Au moins trois solutions ont été présentées pour régler le problème et en dépit de celles-ci, le gouvernement du Canada n'a entièrement

mis en œuvre aucune d'elles. Le Canada a lancé son « approche de financement améliorée » mais elle a été jugée inéquitable il y a trois ans par la Vérificatrice générale. Malgré cela, le gouvernement du Canada continue à l'imposer même si de meilleures options existent. Le manque d'action du gouvernement a eu pour résultat la plainte qu'ont déposée l'Assemblée des Premières Nations et la Société de soutien à l'enfance et à la famille du Canada en 2007, alléguant que le gouvernement canadien fait preuve de discrimination raciale à l'endroit des enfants des Premières Nations en sous-finançant les services de protection de l'enfance sur réserve. Il s'agit d'une allégation sérieuse et malgré tout, le gouvernement fédéral a choisi de se battre en cour en se basant sur des technicalités légales versus des faits substantiels. Le gouvernement fédéral veut également garder les Canadiens dans l'ignorance car s'est vigoureusement opposé aux efforts pour diffuser la cause ou partager les transcriptions des témoignages de ses représentants officiels. À la triste lumière des pensionnats indiens, le Canada a même nommé des avocats des pensionnats indiens pour lutter aujourd'hui contre l'équité pour les enfants des Premières Nations. Deux décisions de tribunaux fédéraux ont demandé une audience complète sur les faits mais le Canada, désespéré d'éviter une audience publique sur le bien-fondé de l'affaire, a ultimement tenté une dernière motion pour faire annuler le Tribunal canadien des droits de la personne grâce à une technicalité et il a réussi. La décision du Tribunal est en cours de révision judiciaire. Plus de 7 400 Canadiens et organisations soucieux suivent la cause à www.fnwitness.ca en faisant ainsi la cause la plus formellement écoutée de l'histoire canadienne. Tous les Canadiens devraient demander « Mais qu'est-ce que le gouvernement du Canada cherche à cacher? »

L'équité, la justice et le respect sont des valeurs fondamentales au Canada. Je ne peux penser à d'autres enjeux qui puissent toucher davantage le cœur de la conscience du Canada que de mettre fin à la pratique du gouvernement du Canada à offrir moins aux enfants des Premières Nations en raison de leur race et de leur lieu de résidence. La preuve déposée est très incriminante et documentée par les sources les plus crédibles. Il existe des solutions qui sont ignorées depuis trop longtemps. Il est temps d'agir maintenant et il n'y a aucune excuse et cela devrait être l'enjeu prioritaire de tous les partis politiques. Si nous ne pouvons pas nous permettre de traiter les enfants de façon équitable, nous nous sommes égarés du droit chemin comme pays.

Bien à vous,



Cindy Blackstock, Ph.D
Directrice générale